

**PROCES-VERBAL DE SEANCE**

L'an deux mille vingt, le lundi 22 juin à 18 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente le 12 juin, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 38

Nombre de conseillers titulaires présents : 36

Nombre de votants : 37

Procuration : 1

**Etaient présents :**

M. Michel GRIGNON, Mme Sophie JUBIN, M. Jean-Sébastien TAVERNIER, M. Bernard CHAUVIN, Mme Claire MAHE, M. Pascal HERVIEUX, Mme Simone MALVILLE, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Emilie GEVA, M. Raymond HOUEIX, M. Joël TRIBALLIER, M. Marc DE BOYSSON, Mme Marie-France BESSE, Mme Morgane RETHO, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Yann MEILLAREC, Mme Liliane LE SOURD, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Jeannine MAGREX, M. Jacky CHAUVIN, Mme Rachel GUIHARD, M. Maxime PICARD, Mme Sylvaine TEXIER, M. Alain LOUIS, Mme Brigitte DELAUNAY, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Marie-Christine DANILLO (arrivée à 19h20), M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Dominique BONNE

**Absent** :M. Jean-François HUMEAU

**Vice-Présidents (non votants) :**

**Présents** :M. Jean-Claude RAKOZY, M. Georges BOEFFARD, Mme Monique DANION, M. Philippe MOULINAS

**Absents** : M. René DANILET, Mme Marie-Odile COLINEAUX, M. André SERAZIN

**Procuration :**

Mme Christine MANHES à M. Dominique BONNE

**Secrétaire de séance** : Mme Monique DANION

**2020 06 n°01 – FINANCES - Vote du taux Cotisation Foncière des Entreprises 2020**

Lors du débat d'orientations budgétaires du 24 février 2020, l'hypothèse retenue a été le maintien du taux de CFE. La base prévisionnelle de la Cotisation Foncière des Entreprises est estimée à 8 572 080€.

Le taux 2019 était de 21,92%. L'état 1259 n'a pas à ce jour été transmis par les services de l'État.

*Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident le maintien du taux de CFE à 21,92 %.*

**2020 06 n°02 - FINANCES - Votes des taux de Foncier Non Bâti (FNB) et de Foncier Bâti 2020 (FB) - Information taux TH 2020.**

Lors du débat d'orientations budgétaires du 24 Février 2020, l'hypothèse retenue a été le maintien des taux de FNB et FB (gel du taux de TH en 2020 au taux de 2019). Les produits ont été estimés au regard des bases 2020 avec comme hypothèse :

- la revalorisation des valeurs locatives indiquée dans la loi de finance 2020 à savoir 2,20% pour l'ensemble des taxes
- une hypothèse de croissance des bases physiques de 0,30 % pour la TH et le FB.
- Pas de vote de nouveau taux de TH en 2020 ;

	Bases estimées 2020	Taux % en 2020 (= 2019)	Produit attendu
TH *	26 983 240	8,95 %	2 415 000
FB	22 800 000	1,00 %	228 000
FNB	1 127 272	2,75 %	31 000

\* Taux de TH 2020 gelé au taux de 2019

Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident :

- le taux de Foncier Bâti à 1,00%
- le taux de Foncier Non Bâti à 2,75 %
- Le taux de TH de 2020 est maintenu au taux de 2019 (8,95%).

**2020 06 n°03 - FINANCES - BP 2020 - Autorisations de programme et crédits de paiement - Crédits de paiement 2020**

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Une autorisation de programme a été créée en mars 2015 (délibération n° 2015 03 n°05).

**Pour le budget général :**

Libellé programme	Montant de l'AP TTC	Ajustement TTC	Montant revu de l'AP TTC	Montant des CP			
				Réalisé de 2015 à 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Crédit paiement 2020
PLUi	452 602	-37 790	414 812	318 342,03	59 619,49	35 765,33	9 585,00
Eolien	671 090	-41 074	630 016	624 586,00	3 570,00	0,00	soldé
Office de tourisme	278 000	-4 488	273 512	226 586,61	46 925,79	0,00	soldé
Très haut débit (1ère Tr)	590 961	-11 821	579 140	347 484,24	0,00	173 742,24	57 913,52

**Pour le budget bâtiments locatifs :**

Libellé programme	Montant de l'AP TTC	Montant des CP			Crédit paiement 2020
		Réalisé de 2015 à 2017	Réalisé en 2018	Réalisé en 2019	
Réhabilitation du Moulin Neuf (Ss le Bois - auberge)	4 542 534	4 306 098,50	220 980,76	285,59	soldé

Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident la modification des Autorisations de Programme (AP), les Crédits de Paiement (CP) décrits ci-dessus et l'inscription de ces sommes aux budgets 2020.

#### **2020 06 n° 04 - FINANCES - Affectation du résultat 2019 - Budget principal**

Le résultat de la section de fonctionnement est de 7 777 210,15€  
Le résultat de la section d'investissement est de - 294 955,32€ (- 253 927,12€ résultat d'investissement et - 41 028,20 € solde des restes à réaliser).

Proposition d'affectation du résultat 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 - solde d'exécution d'investissement	253 927,12	
002 - résultats de fonctionnement reporté		7 482 254,83
1068 - affectation en réserve		294 955,32

Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident l'affectation du résultat 2019 telle que proposée ci dessus pour le budget Général.

#### **2020 06 n°05 - FINANCES - BP 2020 - Budget primitif principal**

Le budget primitif 2020 est présenté et peut se résumer ainsi :  
Section de fonctionnement : 17 858 730,73 €  
Section d'investissement : 9 489 383,82 €  
Il est proposé d'effectuer le vote au niveau du chapitre pour les deux sections.

Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident (vote au chapitre) sur le budget principal tel que défini.

#### **2020 06 n°06 - FINANCES - Affectation du résultat 2019 - Budget annexe Bâtiments Locatifs**

Le résultat de la section de fonctionnement est de 280 551,10€  
Le résultat de la section d'investissement est de 780 288,68 € (790 455,65€ résultat d'investissement et - 10 167,02€ solde des restes à réaliser).

Proposition d'affectation du résultat 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 - solde d'exécution d'investissement		790 455,65
002 - résultats de fonctionnement reporté		280 551,10
1068 - affectation en réserve		0

Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident l'affectation du résultat 2019 telle que proposée ci dessus pour le budget Bâtiments locatifs.

**2020 06 n°07 - FINANCES - BP 2020 – Budget annexe bâtiments locatifs**

Le budget primitif 2020 est présenté et peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : 568 959,10 €

Section d'investissement : 1 270 903 €

Il est proposé d'effectuer le vote au niveau du chapitre pour les deux sections.

*Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident (vote au chapitre) sur ce budget tel que défini.*

**2020 06 n°08 - FINANCES – Réaffectation exceptionnelle du FCTVA en section de fonctionnement – Budget annexe DECHETS**

Concernant le sur-financement de la section d'investissement (lié notamment à un fort autofinancement des investissements et un amortissement important),

Vu l'article L 1615-5 du CGCT,

Il est proposé de réaffecter une partie du FCTVA en fonctionnement à hauteur du montant des intérêts soit au BP 2020 la somme de 7 860 € (opé d'ordre R042-777 / D040-102291).

*Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident la proposition de réaffectation exceptionnelle du FCTVA telle que proposée ci dessus.*

**2020 06 n° 09 - FINANCES - Affectation du résultat 2019 – Budget annexe Déchets**

Le résultat de la section de fonctionnement est de 242 635,83 €

Le résultat de la section d'investissement est de 465 702,98 € (+ 487 939,68€ résultat d'investissement et - 22 236,70 € solde des restes à réaliser).

Proposition d'affectation du résultat 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 – solde d'exécution d'investissement		487 939,68 €
002 – résultats de fonctionnement reporté		242 635,83 €
1064 – affectation en réserve (plus value)		0,00

*Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident l'affectation du résultat 2019 telle que proposée ci dessus pour ce budget.*

**2020 06 n°10 - FINANCES - BP 2020 – Budget annexe Déchets**

Le budget primitif 2020 est présenté et peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : 2 633 669,83 €

Section d'investissement : 965 688 €

Il est proposé d'effectuer le vote au niveau du chapitre pour les deux sections.

Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident (vote au chapitre) ce budget tel que défini.

### **2020 06 n°11 - FINANCES - Affectation du résultat 2019 – Budget annexe Extension Kervault Est**

Le résultat de la section de fonctionnement est de – 223 109,77€

Le résultat de la section d'investissement est de – 823 492,56 €

Proposition d'affectation du résultat 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 – solde d'exécution d'investissement	823 492,56€	
002 – résultats de fonctionnement reporté	223 109,77€	

Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident l'affectation du résultat 2019 telle que proposée ci dessus pour ce budget.

### **2020 06 n°12 - FINANCES - BP 2020 – Budget annexe Extension Kervault Est**

Le budget primitif 2020 est présenté et peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : 1 283 763,33 €

Section d'investissement : 1 686 572,19 €

Il est proposé d'effectuer le vote au niveau du chapitre pour les deux sections.

Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident (vote au chapitre) ce budget tel que défini.

### **2020 06 n°13 - FINANCES - Affectation du résultat 2019 – Budget annexe ZA de la Hutte St Pierre – La Vraie Croix**

Le résultat de la section de fonctionnement est de – 107 351,51 €

Le résultat de la section d'investissement est de – 224 740,54 €

Proposition d'affectation du résultat 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 – solde d'exécution d'investissement	107 351,51 €	
002 – résultats de fonctionnement reporté	224 740,54 €	

Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident l'affectation du résultat 2019 telle que proposée ci dessus pour ce budget.

**2020 06 n°14 - FINANCES - BP 2020 – Budget annexe ZA de la Hutte St Pierre – La Vraie Croix**

Le budget primitif 2020 est présenté et peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : 1 187 839,14 €

Section d'investissement : 1 122 085,68 €

Il est proposé d'effectuer le vote au niveau du chapitre pour les deux sections.

*Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident (vote au chapitre) ce budget tel que défini.*

**2020 06 n°15 - FINANCES - Affectation du résultat 2019 – Budget annexe la Nuais Pluherlin – Penhouet Caden -La Croix aux Moines Rochefort en Terre -Bodien Limerzel – la Brouée Molac**

Le résultat de la section de fonctionnement est de – 132 881,79 €

Le résultat de la section d'investissement est de – 658 256,11 €

Proposition d'affectation du résultat 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 – solde d'exécution d'investissement	658 256,11 €	
002 – résultats de fonctionnement reporté	132 881,79 €	

*Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident l'affectation du résultat 2019 telle que proposée ci dessus pour ce budget.*

**2020 06 n°16 - FINANCES - BP 2020 – Budget annexe la Nuais Pluherlin – Penhouet Caden -La Croix aux Moines Rochefort en Terre -Bodien Limerzel – la Brouée Molac**

Le budget primitif 2020 est présenté et peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : 1 148 338,90 €

Section d'investissement : 1 485 075,88 €

Il est proposé d'effectuer le vote au niveau du chapitre pour les deux sections.

*Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident (vote au chapitre) ce budget tel que défini.*

**2020 06 n°17 - FINANCES - Affectation du résultat 2019 – Budget annexe ZA Lenruit Poignant Cléherlan Questembert**

Le résultat de la section de fonctionnement est de 99 402,09 €

Le résultat de la section d'investissement est de – 976 146,94 €

Proposition d'affectation du résultat 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 - solde d'exécution d'investissement	976 146,94 €	
002 - résultats de fonctionnement reporté		99 402,09 €

*Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident l'affectation du résultat 2019 telle que proposée ci dessus pour ce budget.*

### **2020 06 n°18 - FINANCES -BP 2020 – Budget annexe ZA Lenruit Poignant Cléherlan Questembert**

Le budget primitif 2020 est présenté et peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : 1 251 078,02 €

Section d'investissement : 2 016 957,87 €

Il est proposé d'effectuer le vote au niveau du chapitre pour les deux sections.

*Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident (vote au chapitre) ce budget tel que défini.*

### **2020 06 n°19 - FINANCES - Affectation du résultat 2019 – Budget annexe ZA La Haie Lauzach**

Le résultat de la section de fonctionnement est de - 759,26 €

Le résultat de la section d'investissement est de - 449 444,26 €

Proposition d'affectation du résultat 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 - solde d'exécution d'investissement	449 444,26 €	
002 - résultats de fonctionnement reporté	759,26 €	

*Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident l'affectation du résultat 2019 telle que proposée ci dessus pour ce budget.*

### **2020 06 n°20 - FINANCES - BP 2020 – Budget annexe ZA La Haie Lauzach**

Le budget primitif 2020 est présenté et peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : 582 704,52 €

Section d'investissement : 1 026 325,63 €

Il est proposé d'effectuer le vote au niveau du chapitre pour les deux sections.

*Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident (vote au chapitre) ce budget tel que défini.*

**2020 06 n°21 - FINANCES - Affectation du résultat 2019 – Budget annexe ZA de Flachec Berric**

Le résultat de la section de fonctionnement est de 6 501,16 €

Le résultat de la section d'investissement est de – 101 719,67 €

Proposition d'affectation du résultat 2018 comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 – solde d'exécution d'investissement	101 719,67 €	
002 – résultats de fonctionnement reporté		6 501,16 €

*Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident l'affectation du résultat 2019 telle que proposée ci dessus pour ce budget.*

**2020 06 n°22- FINANCES - BP 2020 – Budget annexe ZA de Flachec Berric**

Le budget primitif 2020 est présenté et peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : 311 120,40 €

Section d'investissement : 324 832,91 €

Il est proposé d'effectuer le vote au niveau du chapitre pour les deux sections.

*Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident (vote au chapitre) ce budget tel que défini.*

**2020 06 n°23- FINANCES - Affectation du résultat 2019 – Budget annexe ZA La Chaussée Malansac – Lanvaux St Gragé**

Le résultat de la section de fonctionnement est de 23 654,76 €

Le résultat de la section d'investissement est de – 545 507,43 €

Proposition d'affectation du résultat 2019 comme suit :

	Dépenses	Recettes
001 – solde d'exécution d'investissement	545 507,43 €	
002 – résultats de fonctionnement reporté		23 654,76 €

*Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident l'affectation du résultat 2019 telle que proposée ci dessus pour ce budget.*

**2020 06 n°24 - FINANCES - BP 2020 – Budget annexe ZA La Chaussée Malansac – Lanvaux St Gragé**

Le budget primitif 2020 est présenté et peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement : 646 228,73 €

Section d'investissement : 1 050 998,97 €

Il est proposé d'effectuer le vote au niveau du chapitre pour les deux sections.

*Sur avis favorable du Bureau réuni le 12 Mars 2020,*



*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Communautaire valident (vote au chapitre) ce budget tel que défini.*

### **2020 06 n°25 – ECONOMIE – Fonds de résistance COVID**

**CONSIDERANT** l'état d'urgence sanitaire instauré par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

La Bretagne, à l'instar de l'ensemble du territoire national, connaît une crise sans précédent, dont l'impact économique et social s'il est encore difficilement mesurable, sera nécessairement extrêmement significatif.

Dans ce contexte exceptionnel, l'ensemble des collectivités territoriales bretonnes ont souhaité se mobiliser conjointement pour apporter une réponse rapide, efficiente et coordonnée, assurant ainsi une équité de traitement sur l'ensemble du territoire. Il s'agit, grâce à ce dispositif partenarial, de répondre urgemment aux difficultés immédiates des plus petites entreprises, des indépendants et des associations dont les besoins ne sont pas ou partiellement couverts par les dispositifs nationaux en place. Dans cette même logique de continuum, les territoires infra-régionaux qui le souhaitent pourront par ailleurs mettre en place leurs propres dispositifs, sous réserve d'une articulation avec la Région telle que le prévoit la loi NOTRe.

Ce dispositif, d'avance remboursable, à taux nul, entre 3 500 et 30 000€ a vocation à contribuer à financer les besoins de trésorerie requis pour assurer la continuité de l'activité et ainsi préserver l'emploi, mais aussi un ensemble de prestations et de services qui participent du bien-vivre ensemble de nos concitoyens.

La Région Bretagne, les 4 Départements, les 60 EPCI et l'Association des Iles du Ponant (AIP) en tant que représentant des communes iliennes non membres d'un EPCI, en partenariat avec la Banque des Territoires, proposent un accompagnement sous-forme d'avance remboursable pour soutenir des associations et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire. A cette fin, elles ont décidé de contribuer ensemble à la mise en œuvre d'un Fonds dédié selon les modalités de participation définies dans la présente convention. Cette dernière a donc pour but de permettre aux collectivités volontaires d'apporter leur contribution financière.

La contribution financière de chaque partenaire est calculée sur la même base de 2€ multipliés par le nombre d'habitants du territoire qu'ils représentent.

Lors d'une réunion exceptionnelle en date du 16 Avril, la Présidente a proposé aux membres du Bureau que Questembert Communauté contribue à ce fonds à hauteur des 2€ par habitant (enveloppe basée sur la population totale de 23 990 habitants soit 47 980€) afin de soutenir le monde économique. Une lettre d'intention a été envoyée à la Région Bretagne le 13 Mai 2020 en ce sens.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, décident à l'unanimité des membres présents :*

- de valider le versement de ce Fonds à hauteur de 47 980€ ;
- d'autoriser la Présidente à signer la convention avec la Région Bretagne (jointe en annexe).

### **2020 06 n°26– ÉCONOMIE – La Vraie-Croix – Parc d'activités de la Hutte Saint Pierre - Cession d'un terrain au profit de la SARL CIN'ETOILES**

Par courrier daté du 11 juin 2020, Madame PONDARD Morgane représentant régulièrement la SARL CIN'ETOILES (SIREN n°441 675 014) a fait connaître son intention de réaliser l'achat d'une parcelle de

1500 m<sup>2</sup> environ sur le PA de la Hutte Saint Pierre 56250 LA VRAIE CROIX) afin de développer son activité de projection cinématographique itinérante.

Afin de répondre au mieux à sa demande, il est nécessaire de procéder à une division parcellaire des terrains cadastrés ZR 165 (de propriété communautaire) et ZR 153 (de propriété communale) sises terres de Bel Air 56250 LA VRAIE CROIX.

Par délibération 2019 04 n°09 du Conseil communautaire en sa séance du 29 avril 2019, l'acquisition de la ZR 153 en partie à 3 € par m<sup>2</sup> par Questembert communauté à la commune de La Vrai-Croix avait déjà été ordonnée puis gelée dans l'attente de l'issue d'un projet privé. Ce projet est toujours en cours d'élaboration mais n'est pas incompatible avec un division foncière mesurée sur le même espace. L'acquisition de la ZR 153 était déjà prévue au budget communautaire et serait donc à finaliser avant d'en céder une partie au profit de la SARL CIN'ETOILES.

Le prix de cession a cet endroit est fixé par délibération à 14 € HT du m<sup>2</sup>.

Considérant les nouvelles règles fiscales, cette vente est soumise à la TVA sur marge. Les acquisitions initiales par Questembert communauté ne sont pas soumises à TVA sur cette opération. Ainis :

- concernant la ZR 165 : la parcelle a été acquise par Questembert communauté en 2002 au prix de 2,80 € du m<sup>2</sup>, la TVA portera ainsi sur la différence à savoir 11,20 € du m<sup>2</sup> ;
- concernant la ZR 153 : dans la mesure où la parcelle est achetée à la commune au prix de 3 € du m<sup>2</sup>, la TVA portera sur la différence à savoir 11 € du m<sup>2</sup>.

Vu la délibération 2018 06 n°16 en date du 18 juin 2018, fixant les prix de cession en Parc d'activités économiques communautaires,

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, décident à l'unanimité des membres présents :*

- *d'approuver la vente, aux conditions évoquées ci-dessus, d'une parcelle d'environ 1500 m<sup>2</sup> à la SARL CIN'ETOILES, au prix de 14 € HT/m<sup>2</sup> - à proratiser en fonction du nombre de m<sup>2</sup> exact issu du bornage définitif et qui fera l'objet de la transaction,*
- *d'autoriser à l'acquéreur la faculté de substitution par toute personne morale de son choix, à la condition que cela n'entraîne aucune autre modification au projet ayant fait l'objet de la présente délibération et présenté en Conseil,*
- *de demander que le permis de construire soit transmis à Questembert communauté pour validation avant envoi aux services instructeurs et avant signature de l'acte de vente,*
- *d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant légal à signer les actes et tous documents liés à cette cession. Les frais d'actes notariés seront supportés par le demandeur.*

### **2020 06 n°27- ÉCONOMIE – Questembert – Parc d'activités de Kervault Est – Cession du lot n°3 à la SARL ETUDES ENVIRONNEMENT**

Par courrier daté du 15 juin 2020, la SARL ETUDE ENVIRONNEMENT - régulièrement représentée par Messieurs Willy PIERRE, Vincent LABEYRIE, Jérôme PASQUIER - a fait connaître son intention de réaliser l'acquisition du lot n°3 du parc d'activités de Kervault Est 56230 QUESTEMBERTE. Ce terrain d'une contenance de 2158 m<sup>2</sup> est situé juste au Nord du site d'implantation de l'entreprise (lot n°2) pour en avoir fait l'acquisition en octobre 2017.

L'acquisition d'une telle parcelle doit permettre à l'entreprise de répondre à plusieurs enjeux :

- développer la surface de bureaux afin d'accueillir de nouveaux collaborateurs (l'effectif étant passé de 3 à 9 entre 2017 et 2020) pour 50 m<sup>2</sup> environ ;
- réaliser les aménagements paysagers extérieurs qui n'ont pas pu être réalisés jusque là ;
- conforter leur offre de service de location de conteneurs de stockage à destination du grand public (passage de 3 à 10 caissons à très courts termes) ;

- développer une offre locative avec la création d'un bâtiment d'activités de 560 m<sup>2</sup> environ et totalement recouvert de panneaux photovoltaïque en toiture. Ce bâtiment sera loué à très courts termes à une projet de recyclerie privée

Le prix de cession sur ce secteur est fixé par délibération à 11 € HT/m<sup>2</sup>.

Considérant les nouvelles règles fiscales, cette vente est soumise à la TVA sur marge. Les acquisitions de terrains initiales n'ont pas été soumises à TVA. Le prix d'acquisition du terrain représente 4,65 € le m<sup>2</sup>. La TVA portera sur la différence à savoir 6,35 € le m<sup>2</sup>.

Vu la délibération 2018 06 n°16 en date du 18 juin 2018, fixant les prix de cession en Parc d'activités économiques communautaires,

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, décident à l'unanimité des membres présents :*

- *d'approuver la vente, aux conditions évoquées ci-dessus, d'une parcelle d'environ 2158 m<sup>2</sup> à la SARL ETUDES ENVIRONNEMENT, au prix de 11 € HT/m<sup>2</sup> - à proratiser en fonction du nombre de m<sup>2</sup> exact issu du bornage définitif et qui fera l'objet de la transaction,*
- *d'autoriser à l'acquéreur la faculté de substitution par toute personne morale de son choix, à la condition que cela n'entraîne aucune autre modification au projet ayant fait l'objet de la présente délibération et présenté en Conseil,*
- *de demander que le permis de construire soit transmis à Questembert communauté pour visa avant la signature de l'acte authentique. En cas de demande de modification des aspects extérieurs notamment, toutes demandes de permis modificatifs et les frais afférents seront supportés par la SARL ETUDES ENVIRONNEMENT ou bien la société qui se serait substituée à elle ;*
- *d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant légal à signer les actes et tous documents liés à cette cession. Les frais d'actes notariés seront supportés par le demandeur.*

### **2020 06 n°28 - INFORMATION - Économie - Dispositif d'aide aux entreprises - Soutien aux jeunes agriculteurs - Liste des bénéficiaires installés en 2019**

Consciente de la place de l'agriculture dans l'économie du territoire et des perspectives de départs d'exploitants, le Conseil communautaire a adopté un dispositif de soutien financier et d'accompagnement à destination des jeunes agriculteurs.

Cette aide forfaitaire de 2500 € par jeune installé s'appuie sur des critères d'éligibilité ayant fait l'objet d'une convention avec la Chambre d'Agriculture qui sélectionne et accompagne les bénéficiaires potentiels. Ainsi, 5 jeunes installés répondant aux critères d'éligibilité ont été recensés pour l'année 2019 (liste annexée à la présente délibération).

Au regard de la convention de partenariat, Questembert communauté sera ainsi amenée à verser 2500 € x 5 jeunes installés (soit 12 500 €) et 250 € au titre de frais de gestion directement à la Chambre d'agriculture qui se chargera à son tour d'effectuer les versements aux bénéficiaires finaux.

Vu l'avenant n°2 à la convention de partenariat en date du 25 juin 2019 entre Questembert communauté et le Conseil régional de Bretagne définissant les contours d'intervention communautaire en matière d'aides aux entreprises,

Vu l'avenant n°1 à la convention de partenariat en date du 5 septembre 2019 entre Questembert communauté et la Chambre d'agriculture de Bretagne définissant les contours d'intervention entre les deux organismes,

Vu la délibération 2018 03 n°29 du Conseil communautaire prévoyant notamment que le versement de l'aide sera soumis à la décision du Bureau communautaire,

Vu l'avis de principe du Bureau communautaire du 16 avril 2020 (réunion exceptionnelle lors de la période de l'état d'urgence sanitaire) sur la première proposition de la Chambre d'agriculture dressant la liste des bénéficiaires potentiels 2019,

Etant donné le caractère exceptionnel de la situation, la décision de virement à la Chambre d'agriculture au titre de l'Aide aux jeunes agriculteurs sera prise par arrêté de la présidence de Questembert Communauté et sous réserve de la transmission par le consulaire de l'attestation stipulant notamment que l'ensemble des critères d'éligibilité ont bien été respectés pour chacun des bénéficiaire.

*Les membres du Conseil communautaire prennent acte de la liste des bénéficiaires 2019 de l'Aide aux jeunes agriculteurs ainsi que du versement de l'aide au travers de la Chambre d'agriculture sous réserve.*

### **2020 06 n°29 - INFORMATION - Economie - Dispositif d'aide aux entreprises - Attribution du Pass commerce artisanat à l'entreprise "BOULANGERIE PATISSERIE LAUDIC » - Commune de Pluherlin**

Par courrier reçu à Questembert Communauté le 19 mai 2020, l'entreprise "BOULANGERIE PATISSERIE LAUDIC" (SIREN : 810 568 337) -56220 Pluherlin, régulièrement représentée par Monsieur LAUDIC Sébastien a formulé une demande d'aide à l'investissement (création d'un laboratoire pâtisserie) au titre du "Pass commerce artisanat".

Après avoir repris l'entreprise en 2015, Monsieur LAUDIC souhaite développer son offre en pâtisserie et ainsi développer sa clientèle.

Pour mémoire, ce dispositif cofinancé par Questembert Communauté et la Région Bretagne vise à soutenir la création, la reprise et le développement des commerces et artisans de proximité de manière à conforter l'offre de services aux habitants des centres-bourgs communautaires.

Le dossier de demande de subvention est établi par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan - en lien avec le porteur de projet - et sera transmis à Questembert communauté courant juillet. Compte tenu de la localisation de l'activité, de sa nature, de la taille de l'entreprise, de son statut, Monsieur LAUDIC respecte a priori les critères d'éligibilité au Pass commerce artisanat.

Etant donné le caractère exceptionnel de la situation, la décision d'octroi d'une aide au titre du « Pass commerce artisanat » sera prise par arrêté de la présidence de Questembert communauté sous réserve de :

- la transmission aux services communautaires du dossier par la CMA du Morbihan avec avis motivé quant à la situation économique de l'entreprise ;
- l'éligibilité des dépenses d'investissement prévues par le demandeur (devis puis factures à l'appui) ;
- la transmission aux services communautaires du diagnostic hygiène certifiant la conformité des installations.

Vu la délibération 2019 02 n°18 du Conseil communautaire en sa séance du 18 février 2019 définissant les critères d'éligibilité au dispositif Pass commerce artisanat,

Vu la convention du 12 avril 2018 établie entre Questembert Communauté et la Région Bretagne et son avenant n°1 du 15 avril 2019, portant sur la mise en œuvre du dispositif,

*Les membres du Conseil Communautaire prennent acte du projet de Monsieur LAUDIC et de son éligibilité sous réserves au Pass commerce artisanat.*

### **2020 06 n°30 – PISCINE – TARIFS SAISON 2020/2021**

M. Bernard Chauvin, Vice-Président, propose au Conseil Communautaire de maintenir les tarifs 2019-

2020 à compter du 1er juin 2020 de la piscine Beausoleil pour la période 2020-2021.  
Pour information, le détail des tarifs 2019-2020 est joint en annexe.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, décident à l'unanimité des membres présents, de maintenir les tarifs à l'identique (de 2018-2019), pour la période de 2020-2021.*

### **2020 06 n°31 - PISCINE - Projet de protocole de réouverture et actualisation du POSS (Plan d'Organisation de Surveillance et des Secours)**

Depuis le 16 mars 2020, un arrêté ministériel pour prévenir la lutte contre la propagation du Covid 19 imposait la fermeture des piscines.

Par arrêté ministériel en date du 02 juin 2020, les équipements et établissements permettant des pratiques extérieures et des équipements sportifs couverts peuvent rouvrir, sous réserve de la décision de leur propriétaire ou gestionnaire qui demeurent seuls habilités à en autoriser l'accès.

Des recommandations sanitaires ont été émises par le ministère des sports et également par l'ARS.

Ces recommandations reposent sur les prescriptions émises par le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Haut Conseil de Santé Publique.

Il repose sur cinq fondamentaux :

- la limitation de la fréquentation dans l'établissement et les bassins
- le maintien de la distanciation physique
- l'application des gestes barrières
- le nettoyage et la désinfection des locaux et équipements sanitaires
- la formation, l'information et la communication auprès du personnel et des usagers

Il précise que des tests sont actuellement effectués durant trois semaines au sein « d'établissements Test ».

Les résultats des tests seront connus le 15 et 23 juin 2020.

A la suite de ces tests, un protocole définitif sera mis en oeuvre à la piscine de Questembert Communauté.

La réouverture sera effective au 6 juillet 2020 (sauf retour de test négatif).

En séance du Conseil Communautaire, M. Bernard Chauvin, Vice-Président, procède à la lecture des principaux articles de projet de protocole sanitaire, en cours de validation précisément cette semaine du 22 juin, en lien avec la réouverture de la piscine, établissement régi par les règles de fonctionnement d'un établissement recevant du public (ERP) et d'un équipement sportif.

Ce contexte sanitaire oblige l'actualisation du Plan d'organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) avec l'ajout d'une annexe au dernier POSS en vigueur en date du 27/09/2018 (validé en Conseil Communautaire).

*Après en avoir délibéré, à la majorité moins une abstention, les membres du Conseil Communautaire décident :*

- de valider le protocole sanitaire conformément à la dernière version officielle en vigueur,
- de valider l'actualisation du Plan d'organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) avec l'ajout d'une annexe au dernier POSS en vigueur en date du 27/09/2018.
- de donner pouvoir à Madame la Présidente pour mettre en place ce protocole sanitaire ; ainsi que pour l'actualisation du POSS conformément au contexte sanitaire.

## **2020 06 n°32 – ENFANCE JEUNESSE – Tarifs 2020 /2021**

M. Bernard Chauvin, Vice-Président, propose au Conseil Communautaire de maintenir les tarifs 2019-2020 à compter du 1er juin 2020 des accueils de loisirs pour la période 2020-2021.  
Pour information, le détail des tarifs 2019 (identiques à 2018) est joint en annexe.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, décident à l'unanimité des membres présents, de maintenir les tarifs à l'identique (à ceux de 2018 et 2019), pour la période de 2020-2021.*

## **2020 06 n°33 – Questions et informations diverses**

### **Conseil communautaire du 24 Février 2020**

Pour information, le PV de Conseil Communautaire du 24 Février 2020 est joint en annexe.

#### **Tableau Ordre du jour de la séance**

2020 02 n°01	Procès Verbal du 16 décembre 2019
2020 02 n°02	FINANCES - Comptes de Gestion 2019
2020 02 n°03	FINANCES - Compte Administratif 2019 – BUDGET PRINCIPAL
2020 02 n°04	FINANCES - Compte Administratif 2019 – BUDGET DECHETS
2020 02 n°05	FINANCES - Compte Administratif 2019 – BUDGET BATIMENTS LOCATIFS
2020 02 n°06	FINANCES - Compte Administratif 2019 – LA NUAIS / BODIEN / PENHOUET / LA BROUEE /LA CROIX AUX MOINES
2020 02 n°07	FINANCES - Compte Administratif 2019 – ZA KERVAULT EST
2020 02 n°08	FINANCES - Compte Administratif 2019 – ZA LA HUTTE SAINT PIERRE
2020 02 n°09	FINANCES - Compte Administratif 2019 – ZA du FLACHEC
2020 02 n°10	FINANCES - Compte Administratif 2019 – ZA de la HAIE
2020 02 n°11	FINANCES - Compte Administratif 2019 – ZA LENRUIT POIGNANT / CLEHERLAN
2020 02 n°12	FINANCES - Compte Administratif 2019 – ZA LA CHAUSSEE/LANVAUX
2020 02 n°13	FINANCES - ROB 2020 et Rapport égalité hommes-femmes
2020 02 n°14	FINANCES – Fonds de concours spécial 2020 en soutien aux plus petites communes fortement impactées par la disparition des fonds de concours (non compensée par le FPIC règle de droit commun et la modification de la prise en compte des charges transférées liées à l'enfance-jeunesse)
2020 02 n°15	FINANCES - Subventions 2020
2020 02 n°16	FINANCES – Présentation en non valeurs Budget DECHETS
2020 02 n°17	Aménagement – Questembert – Abords du siège communautaire – Intégration d'une parcelle communautaire au domaine public de la ville de Questembert
2020 02 n°18	AMENAGEMENT – GEMAPI - Protocole organisant le transfert de la compétence « prévention des inondations » avec l'EPTB vilaine
2020 02 n°19	GEMAPI - Convention avec Arc Sud Bretagne et Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération pour la gestion partagée du bassin versant de Pénerf

2020 02 n°20	AMENAGEMENT – Avis sur le projet de périmètres délimités des abords autour des monuments historiques de Questembert
2020 02 n°21	AMENAGEMENT – Avis sur SRADDET de la Région Bretagne
2020 02 n°22	AMENAGEMENT – MEGALIS BRETAGNE – Convention de cofinancement 2019-022-039 – Projet Bretagne Très Haut Débit- Commune de Lauzach – Complément à la délibération n°2019 03 n°32 – Actualisation coûts des travaux
2020 02 n°23	AMENAGEMENT – Maison de services au public – Validation du programme d'investissement
2020 02 n°24	AMENAGEMENT- TOURISME - Questembert – Boucle de randonnée – Acquisition d'une parcelle cadastrée YD 84
2020 02 n°25	AMENAGEMENT- TOURISME - Questembert – Boucle de randonnée – Acquisition d'une parcelle cadastrée YD 79
2020 02 n°26	AMENAGEMENT- TOURISME - Questembert – Boucle de randonnée – Acquisition d'une parcelle cadastrée XD 31
2020 02 n°27	ENERGIE – Contrat pour la mise en œuvre d'un service de production d'énergie photovoltaïque de type « autoconsommation totale » - Signature d'un contrat tripartite avec Morbihan Energie et la commune de Questembert
2020 02 n°28	DECHETS – Nouvelle convention Eco TLC (Textiles Linge Chaussures)
2020 02 n°29	TOURISME – Renouvellement de la convention avec la fédération Française de Randonnée pour l'entretien du balisage des sentiers de randonnée
2020 02 n°30	TOURISME/ FINANCES – Validation des actions 2020 de la destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan
2020 02 n°31	ADMINISTRATION GENERALE – MEGALIS BRETAGNE – Nouvelle convention d'accès aux services numériques mutualisé Mégalis Bretagne 2020 -2024
2020 02 n°32	Questions et informations diverses

### **Bureau Communautaire du 12 Mars**

#### **Tableau ordre du jour de la séance**

2020 03 B n°01	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Plan Mobilité Rurale (PMR) – Convention de groupement de commandes avec Arc Sud Bretagne – Elaboration d'un schéma directeur cyclable – Résultat de la consultation
2020 03 B n°02	ECONOMIE – Questembert – Parc d'activités des Hibiscus - Cession d'un terrain à diviser de 600 m <sup>2</sup> environ au profit de Madame SOPHIE HELLEU (LES POINTS SUR LES I)
2020 03 B n°03	ECONOMIE – La Vraie-Croix – Parc d'activités de la Hutte Saint Pierre - Cession d'un terrain à diviser d'environ 2 200 m <sup>2</sup> au profit de la société PRO 2 CONDUITE (ELVEN CONDUITE)
2020 03 B n°04	ECONOMIE – Saint Gravé – Zone d'activités de Lanvaux - Cession d'un terrain à diviser d'environ 1860 m <sup>2</sup> au profit de la SARL LA RUAUDAIE
2020 03 B n°05	ECONOMIE – Information - Malansac – Parcs d'activités de la Chaussée – Dépôt d'un permis d'aménager modificatif
2020 03 B n°06	Questions diverses et informations diverses

Bureau Communautaire avec réunions exceptionnelles pendant la crise du Covid et l'état d'urgence sanitaire (réunion collégiale pour échanges entre les Maires des communes face à la gestion du contexte de pandémie) :

- du 16 avril 2020
- du 13 mai 2020

Les comptes-rendus sont joints pour information.

### **Agenda**

#### **Conseil Communautaire le 10 Juillet 2020 (élections) – 18h30**

##### **Lieu : Salle socio-culturelle Asphodèle**

L'ordre du jour de la séance sera envoyé vers le 4 juillet (suite à l'installation du nouveau conseil municipal de Rochefort-en-Terre-date à confirmer- suite élections du 2nd Tour au 28 juin)

ainsi que la note de synthèse pour le déroulement de la séance.

Les pièces seront transmises via l'application « I-delibRE » (plateforme Mégalis Bretagne) en matière de convocation électronique et accès aux documents.

D'autres documents seront transmis sur table aux élus lors de la séance : la charte de l'élu local, \*un guide de présentation de la Communauté de Communes, le rapport d'activités 2019, \*les statuts en vigueur et \*le règlement intérieur de la collectivité.

Fin de séance 21h

Visa (Préfecture) et affichage le 26 juin 2020

La Présidente,

Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES